

# Évaluation périodique des programmes de maîtrise en sciences infirmières

Faculté des sciences infirmières

*Conseil universitaire du 7 février 2023*



UNIVERSITÉ  
LAVAL

## SOMMAIRE DU RAPPORT SYNTHÈSE D'ÉVALUATION

La maîtrise en sciences infirmières (M. Sc.) est rattachée à la Faculté de sciences infirmières et propose un cheminement professionnel et un cheminement recherche. L'enseignement de cette discipline est sous la responsabilité de la Faculté des sciences infirmières.

La maîtrise en sciences infirmières vise l'acquisition de connaissances à la fine pointe des tendances concernant l'amélioration des soins et de la santé des personnes ainsi que de compétences avancées pour aborder des situations complexes de santé. Les personnes diplômées sont en mesure d'analyser des situations complexes et concevoir des solutions concrètes susceptibles d'accroître l'efficacité et l'efficacités des soins dans les milieux clinique et communautaire.

La maîtrise compte 45 crédits. À la session d'automne 2021, 16 personnes étaient inscrites à la maîtrise professionnelle et 54 à la maîtrise recherche. Les programmes font ici l'objet d'une deuxième évaluation périodique. La dernière évaluation périodique des programmes remonte à 2013 (CU-2013-09).

Pour les besoins de l'évaluation institutionnelle, le Bureau de la qualité des programmes (BQP) a réalisé, durant le printemps 2021, trois consultations auprès des personnes concernées par les programmes. La direction des programmes a déposé un dossier d'autoévaluation, incluant les résultats des consultations, en décembre 2021. Ce dossier a été transmis à deux spécialistes provenant de l'Université McGill et de la New York University. Étant donné les consignes sanitaires en vigueur pendant la pandémie de COVID-19, les spécialistes ont participé à une visite virtuelle de l'Université Laval en janvier 2022 afin de rencontrer diverses personnes intervenant dans les programmes et de rédiger leur rapport d'évaluation. Par la suite, le Comité institutionnel d'évaluation des programmes (CIEP) s'est réuni pour analyser l'ensemble de la documentation disponible et pour produire le présent rapport synthèse d'évaluation. Afin de porter un jugement sur les programmes, le CIEP s'est référé à la Politique d'évaluation périodique des programmes de formation de l'Université Laval<sup>1</sup>.

Le CIEP a identifié les principales forces de la maîtrise en sciences infirmières, dont les expertises diversifiées et innovantes du corps professoral qui est également accessible, disponible et qui a à cœur la réussite des étudiantes et étudiants. Il salue également la qualité de l'enseignement et la diversité des méthodes pédagogiques, la proximité et le grand potentiel de collaboration avec le réseau de la santé ainsi que la qualité de l'environnement physique.

Selon les normes d'évaluation établies à partir de la Politique, le CIEP juge que la maîtrise recherche en sciences infirmières est pertinente, mais que plusieurs mesures devront être mises en place pour satisfaire pleinement aux normes de qualité. Pour ce qui est de la maîtrise professionnelle, le CIEP a émis de nombreuses recommandations pour en assurer pleinement sa pertinence et sa qualité. Il a aussi formulé des suggestions pour améliorer les programmes.

Les recommandations du CIEP concernent principalement l'orientation et la cohérence des programmes. Une réflexion majeure sur les finalités et le contenu de la maîtrise professionnelle doit être entreprise en lien avec le milieu de la santé et doit se traduire par une refonte en profondeur du programme, incluant l'activité terminale, ou encore par des programmes courts répondant plus spécifiquement aux besoins du

---

1. Source :

[https://www.ulaval.ca/fileadmin/Secretaire\\_general/Politiques/Politique\\_d\\_evaluation\\_periodique\\_des\\_programmes\\_de\\_formation\\_de\\_l\\_Universite\\_Laval.pdf](https://www.ulaval.ca/fileadmin/Secretaire_general/Politiques/Politique_d_evaluation_periodique_des_programmes_de_formation_de_l_Universite_Laval.pdf).

milieu professionnel. La maîtrise recherche doit également faire l'objet de bonification, notamment en ce qui a trait à toute la formation à la recherche, la méthodologie et la communication scientifique. Ces révisions importantes devront s'appuyer sur une concertation professorale accrue. Il est également important que la maîtrise puisse se nourrir des nombreux partenariats existants avec les milieux professionnels et soit en mesure de faire valoir toute l'expertise présente au sein de la Faculté des sciences infirmières.

Conformément à la Politique, le doyen de la Faculté devra proposer, dans un plan d'action, des moyens pour donner suite aux recommandations et aux suggestions.

### **PRINCIPALES FORCES**

- Les expertises diversifiées et innovantes du corps professoral.
- La proximité avec les étudiantes et étudiants et la disponibilité du corps professoral.
- La qualité de l'enseignement.
- La diversité des méthodes pédagogiques.
- La présence d'un intervenant de proximité, en collaboration avec le Centre d'aide aux étudiants.
- La proximité et les relations avec le réseau des établissements de santé locaux et le potentiel de collaboration avec ces milieux pour les programmes d'études supérieures.
- La présence de la Chaire de recherche du Canada en technologie et pratiques en santé ainsi que la diversité des partenaires de recherche.
- L'environnement physique (équipement et laboratoire) et l'accès aux ressources documentaires.

### **RECOMMANDATIONS<sup>2</sup>**

- R1** Que l'on mène une réflexion stratégique majeure sur la maîtrise professionnelle en sciences infirmières et que l'on refonde ses objectifs et sa structure en conséquence, avec l'aide de conseillères ou conseillers pédagogiques.
- R2** Que l'on couvre les secteurs importants et en émergence.
- R3** Que l'on retire le Test de Français Laval-Montréal à l'admission pour les candidates et candidats francophones.
- R4** Que l'on s'assure que l'activité de rédaction terminale de la maîtrise professionnelle est réaliste et conforme aux recommandations de la Faculté des études supérieures et postdoctorales.
- R5** Qu'à la maîtrise professionnelle, on clarifie les activités de formation dans le milieu en s'assurant d'un meilleur encadrement des étudiantes et des étudiants et d'une coordination efficace des activités de stage ou d'intervention.
- R6** Qu'à la maîtrise recherche, on revoie entièrement la formation en méthodologie de recherche, sans alourdir la scolarité, afin qu'elle soit efficiente, pertinente et arrimée avec les projets de recherche, de manière à répondre aux objectifs de formation et contribuer à la réalisation du mémoire.
- R7** Que l'on s'assure que les étudiantes et les étudiants sont adéquatement formés à la communication scientifique.
- R8** Que l'on s'assure que les étudiantes et les étudiants sont bien informés des objectifs, exigences et

---

2. Les recommandations sont présentées dans l'ordre où elles apparaissent dans le texte et non selon leur importance.

structures des programmes, qu'ils sont adéquatement conseillés pour leur choix de cours et qu'on les informe aussi des possibilités d'accélération des études et de poursuite au doctorat.

- R9** Que l'on mette en place des moyens pour améliorer l'intégration des étudiantes et des étudiants et favoriser leur sentiment d'appartenance.
- R10** Que l'on s'assure que les étudiantes et étudiants sont bien informés des débouchés accessibles avec une maîtrise et des employeurs potentiels et que l'on bonifie les activités de réseautage avec le milieu professionnel.
- R11** Que, dès leur admission, les étudiantes et les étudiants de la maîtrise recherche aient une directrice ou un directeur de recherche et que l'on systématise l'utilisation et le suivi des plans de collaboration, conformément au Règlement des études.
- R12** Que l'on mette en place des mesures visant à améliorer la diplomation à la maîtrise professionnelle et à la maîtrise recherche.
- R13** Que l'on respecte le Règlement des études quant à la composition du comité de programme.
- R14** Que les professeures et les professeurs se concertent afin de réviser les programmes et améliorer la cohérence de la formation.

#### **SUGGESTIONS**

- S1** Que l'on examine la pertinence des questionnaires d'admission.
- S2** Que l'on informe les étudiantes et les étudiants du soutien financier disponible.

**Évaluation périodique des programmes de  
Maîtrise en sciences infirmières**

**PLAN D'ACTION DU DOYEN**  
de la Faculté des sciences infirmières

soumis à la  
vice-rectrice aux études et aux affaires étudiantes

13 janvier 2023

## **1. Introduction**

Comme le prévoit la Politique d'évaluation périodique des programmes de formation de l'Université Laval, le doyen par intérim de la Faculté des sciences infirmières a préparé ce plan d'action afin de donner suite aux recommandations et aux suggestions du Comité institutionnel d'évaluation des programmes (CIEP).

Depuis leur création en 1988 (U-88-305), les programmes de maîtrise en sciences infirmières, qui comportent la maîtrise professionnelle et la maîtrise recherche, ont été évalués deux fois, soit en 1997 et en 2013. Jusqu'à l'automne 2016, ces programmes proposaient un parcours avec mémoire et un avec stage-essai. Depuis, le parcours stage-essai a été remplacé par le stage-rapport de stage. La dernière évaluation périodique des programmes, en 2013, a permis de clarifier les finalités de la maîtrise avec mémoire et de la maîtrise avec stage-essai, de renforcer les liens entre la Faculté des sciences infirmières et les milieux de travail, de réviser les contenus des cours de méthodologie de la recherche, ainsi que de développer plusieurs moyens promotionnels mettant en valeur les programmes. Il avait aussi été recommandé, lors de la dernière évaluation, de mettre davantage en évidence les liens entre les sciences infirmières et les autres disciplines afin de proposer des concentrations, mais ce projet fut abandonné.

La présente évaluation des programmes de maîtrise en sciences infirmières par le CIEP a permis de mettre en lumière ses principales forces dont l'expertise diversifiée et innovante, de même que la disponibilité du personnel enseignant, la qualité de l'enseignement et la diversité des méthodes pédagogiques, l'environnement d'apprentissage (notamment équipements et laboratoires), la proximité et la qualité des relations avec les milieux de santé et la diversité des milieux de stages, ainsi que la présence d'un intervenant de proximité, en collaboration avec le Centre d'aide aux étudiants. Par ailleurs, cette évaluation a permis de faire ressortir certains enjeux des programmes. À cet effet, le CIEP a formulé des recommandations afin de s'assurer de la satisfaction des normes d'évaluation et a émis des suggestions qui visent à améliorer les programmes auxquelles la Faculté entend donner suite.

## **2. Présentation de la discipline, des programmes et des perspectives**

Les personnes, les familles et les communautés ont des enjeux de santé de plus en plus complexes. Ainsi, les professionnelles et les professionnels de la santé doivent être adéquatement formés pour bien comprendre, et ce, de façon approfondie, les aspects et les dimensions de santé de diverses populations. Cette fine compréhension permet d'exercer professionnellement de façon innovante, efficace, efficiente et acceptable au bénéfice de la personne et de la société. Les infirmières et les infirmiers représentent, parmi l'ensemble des professionnels de la santé, le groupe le plus nombreux à intervenir en grande proximité avec les personnes, les familles et les communautés. Ainsi, nos deux programmes de maîtrise répondent à un besoin criant de la société et mènent à la diplomation d'infirmières et infirmiers avec des connaissances avancées et des habiletés nécessaires pour une pratique professionnelle de haute qualité.

Dans une société en constante évolution, il est nécessaire de développer des savoirs infirmiers et une expertise clinique de pointe pour soutenir la pratique des soins et la santé des personnes en interaction avec leur environnement. Ceci est particulièrement vrai, si l'on considère tous les besoins de société émergents et grandissants, en raison notamment du vieillissement de la population, de la prépondérance des maladies chroniques, des transformations du système de santé et de l'évolution des technologies.

Les programmes de maîtrise en sciences infirmières visent l'acquisition et le développement de connaissances à la fine pointe des tendances concernant l'amélioration des soins et de la santé des personnes ainsi que de compétences avancées pour aborder des situations complexes de santé. Les personnes diplômées sont en mesure d'analyser des situations complexes et de concevoir des solutions concrètes multidimensionnelles susceptibles d'accroître l'efficacité et l'efficacités des soins dans les milieux cliniques et communautaires.

Face à la mouvance des besoins de la société, les programmes de maîtrise en sciences infirmières devront, dans les prochaines années, poursuivre leur actualisation. D'une part, ils devront tenir compte d'un certain nombre de nouveaux enjeux, notamment en ce qui a trait à la compétence culturelle et aux enjeux autochtones, à la question du développement durable et celle des changements climatiques. D'autre part, ils devront pouvoir répondre à un besoin accru de formation spécialisée en sciences infirmières, tout en maintenant une formation de haute qualité. La diversification des modalités d'enseignement deviendra également un incontournable afin de répondre à un besoin réel d'une formation à distance.

En ce qui concerne l'évaluation des programmes, les recommandations du CIEP qui en découlent concernent principalement l'orientation et la cohérence des programmes. Une réflexion majeure sur les finalités et le contenu de la maîtrise professionnelle doit être entreprise en lien avec le milieu de la santé et doit se traduire par une refonte en profondeur de ce programme, incluant l'activité terminale, ou encore par l'élaboration de programmes courts répondant plus spécifiquement aux besoins du milieu professionnel. La maîtrise recherche doit également faire l'objet de bonification, notamment en ce qui a trait à toute la formation à la recherche, la méthodologie et la communication scientifique. Ces révisions importantes devront s'appuyer sur une concertation professorale accrue qui permettra ultimement d'augmenter la diplomation dans nos programmes, tout en étant attentif à restreindre la durée des études. Il est également important que les maîtrises puissent se nourrir des nombreux partenariats avec les milieux professionnels et soient en mesure de faire valoir toute l'expertise présente au sein de la Faculté des sciences infirmières.

### **3. Actions proposées pour répondre aux recommandations**

Les actions proposées [A] pour répondre à chacune des recommandations [R] du CIEP sont les suivantes :

**R1 - Que l'on mène une réflexion stratégique majeure sur la maîtrise professionnelle en sciences infirmières et que l'on refonde ses objectifs et sa structure en conséquence, avec l'aide de conseillères ou conseillers pédagogiques.**

Bien que cette recommandation cible uniquement la maîtrise professionnelle, la réflexion stratégique majeure amorcée en mars 2022 touche autant la maîtrise professionnelle que la maîtrise recherche.

#### **A- 1.1. Définir une orientation générale distincte pour les deux programmes de maîtrise**

Les nouvelles orientations apparaîtront aux descriptions officielles de chaque programme de maîtrise en sciences infirmières. Essentiellement, la maîtrise professionnelle visera le développement des compétences en pratique infirmière avancée par la réalisation d'un stage ou d'un projet d'intervention. La maîtrise recherche, pour sa part, visera la réalisation avec rigueur des étapes d'une recherche scientifique afin de participer au développement des connaissances contribuant à l'évolution de la pratique infirmière avancée. Ainsi, ces nouvelles orientations permettront de clarifier l'orientation générale de ces programmes tout en mettant en lumière leur distinction.

Les objectifs spécifiques pour chacune des maîtrises ont aussi été redéfinis afin, notamment, de mieux distinguer les deux programmes, dans la même logique que la redéfinition des orientations. Les objectifs de la maîtrise professionnelle visent donc le développement des compétences en pratique infirmière avancée, en s'appropriant les connaissances du domaine et par la réalisation d'un stage ou d'un projet d'intervention. Pour la maîtrise recherche, les objectifs consistent plutôt à participer au développement des connaissances contribuant à l'évolution de la pratique infirmière avancée, par la réalisation d'un projet de recherche et la rédaction d'un mémoire. Les nouveaux objectifs apparaîtront aux descriptions officielles de chaque programme.

## **A- 1.2. Revoir la structure des deux programmes**

Des thématiques ont été incluses dans les deux programmes de maîtrise afin de permettre des cheminements diversifiés qui répondent mieux aux besoins émergents de la profession et pour aider à mieux structurer les choix de cours à option. Par ailleurs, toutes les possibilités offertes par le Règlement des études ont été explorées pour le choix du type de maîtrise professionnelle (formation à l'intervention ou à l'analyse) ainsi que les activités qui s'y rattachent (stage/rapport de stage, projet d'intervention/rapport de projet d'intervention, essai). Il sera dorénavant possible de choisir entre un projet d'intervention ou un stage. La possibilité de choisir un stage ou un projet d'intervention servira également comme facteur d'attraction des étudiantes et étudiants puisqu'elles ou ils choisiront l'activité qui sera la plus contributive pour leur pratique professionnelle. Enfin, la révision de la structure de la maîtrise professionnelle et de la maîtrise recherche offre une plus grande flexibilité des cheminements, autant pour l'admission de l'automne que celle de l'hiver.

La nouvelle structure des maîtrises fera plus de place aux cours à option, qui passent de 9 à 21 crédits pour la maîtrise professionnelle et de 9 à 12 pour la maîtrise recherche. De plus, pour la maîtrise recherche, le nombre de crédits de recherche augmente de 24 à 27 crédits. Ces changements s'accompagnent d'une réduction du nombre de crédits de cours obligatoires, fixé à 6 crédits pour les deux programmes. Ainsi, deux nouveaux cours obligatoires seront offerts pour répondre aux objectifs de chacun des programmes (*Pratique infirmière avancée : perspectives et enjeux*, exigé pour les deux types de maîtrise; *Mobilisation des connaissances et développement de projets*, pour la maîtrise professionnelle; *Devis et protocole de recherche*, pour la maîtrise recherche). Par ailleurs, un bloc de cours à choix en méthodologie de recherche, comptant de trois à six crédits à choisir parmi les cours à option, complète les nouvelles structures. Enfin, la présentation des cours à option par thématiques situera la candidate ou le candidat par rapport aux possibilités de cours offerts autant à la FSI qu'ailleurs à l'Université Laval et les guidera vers des formations plus ciblées, en regard d'enjeux contemporains auxquels la profession infirmière fait face.

Globalement, les changements proposés aideront la candidate ou le candidat à choisir son programme d'études en fonction de ses besoins. Ainsi, le nombre d'étudiantes et d'étudiants qui changeront de programme en cours de formation (exemple le plus fréquent observé jusqu'à maintenant : de la maîtrise professionnelle vers la maîtrise recherche) sera réduit. De plus, la nouvelle structure de cours contribuera à réduire la durée des études, puisque l'étudiante ou l'étudiant pourra s'investir beaucoup plus tôt, dès la première session dans la plupart de cas, dans la planification de son stage/projet d'intervention ou de son projet de recherche.

## **R2 - Que l'on couvre les secteurs importants et en émergence.**

### **A- 2.1. Créer des thématiques pour les cours à option**

L'adéquation entre les besoins de la société et l'expertise du corps professoral permet de créer au moins quatre grandes thématiques de cours : Administration et gestion des soins infirmiers et des services de santé; Soins complexes à la personne, famille et communauté; Perspectives socio-anthropologiques et philosophiques du soin; Éducation et pédagogie dans les soins et la santé. Ces thématiques pourront faire l'objet de microprogrammes « gigognes » contributives aux deux programmes de maîtrise. Un microprogramme en Administration et gestion des soins infirmiers et des services de santé sera créé en priorité, les démarches étant déjà en cours à ce sujet. Le microprogramme de deuxième cycle en pratique interprofessionnelle en oncologie, sur le point d'être implanté, pourra s'insérer dans la thématique des soins complexes à la personne, famille et communauté. D'autres thématiques pourraient être développées progressivement, sur une période de deux à trois ans, en fonction de la disponibilité des ressources, de l'évolution des effectifs étudiants et de la demande.



Avec la création de ces thématiques au sein desquelles pourront loger des microprogrammes, la Faculté sera en meilleure posture pour répondre aux aspirations étudiantes et celles des milieux de santé en termes de spécificité de connaissances et de compétences acquises. La perspective de création de microprogrammes affirme l'engagement de la Faculté dans la réponse aux besoins d'apprentissage à vie des personnes diplômées, dans un domaine où les besoins sont considérables. Les programmes de maîtrise seront ainsi plus attractifs et permettront des interactions plus soutenues avec les milieux. De plus, pour faciliter l'accès à ces microprogrammes, et par le fait même aux programmes de maîtrise, les formations à distance de type comodal seront prioritaires.

**R3 - Que l'on retire le Test de Français Laval-Montréal à l'admission pour les candidates et candidats francophones.**

**A- 3.1. Retirer le Test de Français Laval-Montréal pour l'admission aux deux programmes de maîtrise**

En retirant le Test de français, la Faculté proposera des programmes de maîtrise ayant des exigences similaires aux programmes de maîtrise en sciences infirmières offerts par d'autres universités ainsi qu'aux autres programmes de maîtrise de l'Université Laval.

**R4 - Que l'on s'assure que l'activité de rédaction terminale de la maîtrise professionnelle est réaliste et conforme aux recommandations de la Faculté des études supérieures et postdoctorales.**

**A- 4.1. Réviser les exigences du rapport de stage et établir ceux du rapport du projet d'intervention**

Pour la maîtrise professionnelle, la personne étudiante devra choisir entre la possibilité de réaliser un stage ou un projet d'intervention qui se déroulera sur deux sessions consécutives en milieu de pratique. C'est pendant la deuxième session de son stage/projet d'intervention que la personne étudiante devra rédiger son rapport de stage/projet d'intervention. Les activités, les attentes ainsi que les règles d'évaluation seront clairement définies dans les guides de stage/guides de projet d'intervention qui seront produits à l'attention des parties prenantes.

Ce changement permettra d'augmenter l'intérêt des professeures et professeurs pour l'encadrement à la maîtrise professionnelle, et ce, par une clarification des objectifs, attentes et démarches attendues, de l'activité terminale de formation. Bénéficiant ainsi d'un meilleur encadrement, l'étudiante ou l'étudiant sera en mesure de cheminer plus efficacement et plus rapidement dans son programme de formation. De plus, l'activité terminale de rédaction se déroulera à l'intérieur même du stage ou du projet d'intervention, ce qui permettra d'accélérer le déroulement des études et favorisera la diplomation.

**R5 - Qu'à la maîtrise professionnelle, on clarifie les activités de formation dans le milieu en s'assurant d'un meilleur encadrement des étudiantes et des étudiants et d'une coordination efficace des activités de stage ou d'intervention.**

**A- 5.1. Réviser le guide de stage et produire un guide pour le projet d'intervention**

Voir A-4.1.

**R6 - Qu'à la maîtrise recherche, on revoie entièrement la formation en méthodologie de recherche, sans alourdir la scolarité, afin qu'elle soit efficiente, pertinente et arrimée avec les projets de recherche, de manière à répondre aux objectifs de formation et contribuer à la réalisation du mémoire.**

#### **A- 6.1. Bonifier la formation en méthodologie de recherche**

Un nouveau cours obligatoire pour la maîtrise recherche, *Devis et protocole de recherche*, permettra à l'étudiante ou l'étudiant de mieux définir sa méthodologie de recherche dans la rédaction de son protocole prévue à la deuxième session. Par ailleurs, en plus de ce cours obligatoire, l'étudiante ou l'étudiant devra aussi choisir un ou deux cours de méthode de recherche pertinents à ses besoins académiques.

La personne étudiante sera donc en mesure d'utiliser et d'appliquer la méthodologie de recherche la plus appropriée pour assurer les étapes du processus de recherche de son propre projet. Elle pourra alors produire un protocole de recherche rigoureux, prêt à être déposé à un comité d'éthique de la recherche (s'il y a lieu), à la fin de la deuxième session.

#### **A- 6.2. Réduire les crédits de cours obligatoires et augmenter les crédits de recherche**

La révision de la structure du programme (A-1.2) prévoit une réduction des cours obligatoires, un choix d'un ou deux cours de méthode de recherche et une augmentation du nombre de crédits consacrés aux activités de recherche.

L'étudiante ou l'étudiant sera ainsi en mesure de consacrer plus de temps à la réalisation de ses activités de recherche et à la rédaction de son mémoire.

**R7 - Que l'on s'assure que les étudiantes et les étudiants sont adéquatement formés à la communication scientifique.**

#### **A- 7.1. Inclure la communication scientifique dans un ou des cours obligatoires pour les deux programmes**

Les étudiantes et les étudiants développeront leurs compétences en communication scientifique en suivant l'un des nouveaux cours obligatoires de leur programme respectif. Des présentations orales sur leur projet clinique ou de recherche sont prévues afin de permettre l'évaluation de l'acquisition de ces notions.

À la fin du stage ou du projet d'intervention, les étudiantes et les étudiants présenteront les conclusions de leur rapport (de stage ou de projet d'intervention). Par ailleurs, toutes les étudiantes et tous les étudiants sont invités à participer à la Journée scientifique de la Faculté, organisée annuellement depuis déjà plusieurs années, pour une présentation orale ou par affiche.

Les étudiantes et les étudiants auront ainsi acquis une compétence en communication scientifique à la fin de leur parcours de maîtrise.

#### **A- 7.2. Maintenir les efforts promotionnels des activités qui contribuent au développement des compétences de communication scientifique.**

Les étudiantes et étudiants seront informés et encouragés à participer aux activités organisées par la FESP, par la Bibliothèque et par la Faculté. En particulier, la participation à la Journée scientifique de la Faculté sera présentée comme une activité incontournable pour expérimenter la communication scientifique orale et développer son réseau. Il faut mentionner que la FSI offre depuis 2021 des activités parascolaires

consacrées aux cycles supérieurs sous la forme d'ateliers pour lesquelles figurent des activités sur la vulgarisation scientifique, l'écriture d'articles, les stratégies pour optimiser la présentation audiovisuelle, et autres.

**R8 - Que l'on s'assure que les étudiantes et les étudiants sont bien informés des objectifs, exigences et structures des programmes, qu'ils sont adéquatement conseillés pour leur choix de cours et qu'on les informe aussi des possibilités d'accélération des études et de poursuite au doctorat.**

#### **A- 8.1. Actualiser la section du site du programme (monPortail) et du site WEB facultaire portant sur ces éléments**

Des activités régulières d'information et de promotion à la consultation du site de programme seront prévues, notamment lors de la journée d'accueil et la journée de rentrée académique aux cycles supérieurs. Cette promotion se fera aussi sur les réseaux sociaux et dans les cours. Les étudiantes et les étudiants seront invités plus régulièrement à consulter le site programme qui répertorie l'information nécessaire pour leur cheminement. Les outils d'information sont déjà présents et très bien développés à la FSI, mais il est nécessaire d'encourager les personnes étudiantes à utiliser ces outils.

Les étudiants et les étudiantes auront ainsi une meilleure connaissance des exigences des programmes, et connaîtront les opportunités d'emplois et de poursuite des études après leur diplomation.

#### **A- 8.2. Utiliser le plein potentiel du plan de collaboration et du plan d'études**

Des stratégies mobilisatrices seront mises en place pour s'assurer que le plan de collaboration ou le plan d'études soit utilisé comme il se doit par les étudiantes et étudiants, les directions de recherche ainsi que les professeures-conseillères et professeurs-conseillers. À ce titre, l'Association étudiante sera mise à contribution pour sensibiliser ses membres. La Faculté a aussi entrepris une démarche d'informatisation du plan de collaboration, en s'inspirant d'outils déjà développés par d'autres facultés, pour faciliter son utilisation et permettre à la direction de programme d'assurer plus facilement les suivis. L'outil facultaire en élaboration devrait être disponible dès l'automne 2023.

Le plan de collaboration ou le plan d'études aide la personne étudiante, de même que la ou les personnes qui la dirigent, à mieux se situer dans son parcours et précise les attentes de part et d'autre. Un suivi plus assidu de la progression étudiante contribue au cheminement optimal, à la réduction de la durée des études et à un taux de diplomation plus élevé.

#### **A- 8.3. Proposer des activités d'information en cours de formation**

Des activités d'information en cours de formation s'ajouteront aux rencontres d'accueil des nouvelles étudiantes et nouveaux étudiants qui ont lieu au début des sessions d'automne et d'hiver. Il est prévu d'avoir au moins une activité supplémentaire durant chacune de ces sessions et peut-être une à la session d'été. Il est à noter que la direction des programmes demeure à l'écoute des besoins des étudiantes et étudiants et répond promptement aux questions. De plus, les étudiantes et étudiants ont toute l'information essentielle dès la première session d'inscription et devraient savoir normalement où trouver l'information.

L'équipe de recrutement étudiant de la Faculté a mis en place le comité ambassadeur des études supérieures constitué d'étudiantes et d'étudiants inscrits au deuxième cycle et au troisième cycle. Cette initiative vise à rapprocher la direction des programmes, la direction facultaire, les étudiantes et les étudiants ainsi que les futures étudiantes et futurs étudiants par le biais de témoignages et d'échanges. Ces étudiantes-ambassadrices et étudiants-ambassadeurs servent de modèles inspirants et motivants

pour inciter la participation à des activités académiques/scientifiques, pour contribuer à un cheminement plus rapide des études et pour encourager la poursuite des études à la maîtrise ou au doctorat.

## **R9 - Que l'on mette en place des moyens pour améliorer l'intégration des étudiantes et des étudiants et favoriser leur sentiment d'appartenance.**

### **A- 9.1. Exiger que la directrice ou le directeur de recherche soit choisi au moment de l'admission à la maîtrise recherche**

À partir de l'automne 2023, les étudiantes et étudiants qui s'inscrivent à la maîtrise recherche devront avoir choisi une directrice ou un directeur de recherche pour encadrer leur projet de formation. Les personnes étudiantes dont l'encadrement aux études supérieures débute dès le début de la première session seront plus enclines à bien cheminer dans leur programme d'étude, à s'intégrer plus rapidement à la vie facultaire et à bénéficier, dans plusieurs cas, de l'appartenance à une équipe de recherche déjà en place. Il importe donc de pouvoir déterminer la ou les personnes qui s'occuperont de la direction de recherche dès l'admission.

### **A- 9.2. Maintenir les activités d'accueil de la direction de programme et du vice-décanat aux études supérieures**

Présentement, l'activité d'accueil à l'automne et à l'hiver, dans une formule idéalement en présentiel à laquelle l'Association étudiante est appelée à contribuer, semble être très appréciée des étudiantes et étudiants. Cette activité se déroule dans une ambiance chaleureuse et accueillante qui permet d'informer, mais qui est aussi une occasion privilégiée pour les échanges entre les étudiantes et étudiants, et aussi avec les membres de la direction de programme. En plus de cette activité, le vice-décanat aux études supérieures et à la recherche invite toutes les étudiantes et tous les étudiants inscrits aux cycles supérieurs à une activité d'accueil et de réseautage, à laquelle sont aussi invités les membres du personnel enseignant.

Cette activité permet aux étudiantes et étudiants de développer des repères au sein du programme, dès le début de leur formation. Elle favorise une meilleure utilisation des outils à leur disposition.

### **A- 9.3. Proposer des activités sociales régulières en collaboration avec l'Association étudiante**

L'Association étudiante est très proactive dans l'élaboration d'activités sociales pour briser l'isolement que certains peuvent ressentir et favoriser les échanges en dehors du contexte scolaire. Une collaboration plus étroite entre l'Association, la direction des programmes et la direction facultaire, pour la tenue de telles activités, a déjà débuté et s'intensifiera. Cette collaboration se traduira par une meilleure intégration des personnes étudiantes, le développement de l'autonomie et la mise en place d'un plus important sentiment d'appartenance à la Faculté et à l'Université Laval.

### **A- 9.4. Mettre en place un service de mentorat**

La mise en place d'un service de mentorat par les pairs sera une occasion d'échanges et de création de liens entre les personnes étudiantes tout en étant orientée vers les besoins des nouvelles étudiantes admises et des nouveaux étudiants admis.

Le mentorat permettra aux nouvelles personnes étudiantes de mieux s'intégrer à leur milieu, de développer un sentiment d'appartenance, d'acquérir des stratégies d'apprentissage efficaces, de mieux gérer les défis liés notamment à la conciliation études-travail et vie personnelle ainsi que de maintenir leur motivation.

**R10 - Que l'on s'assure que les étudiantes et étudiants sont bien informés des débouchés accessibles avec une maîtrise et des employeurs potentiels et que l'on bonifie les activités de réseautage avec le milieu professionnel.**

**A- 10.1. Tenir une activité annuelle de réseautage avec les milieux de pratique**

Plusieurs moyens d'information sont déjà mis en place à la Faculté pour informer les personnes étudiantes sur les opportunités de carrière (Journée carrière annuelle du Service du développement professionnel (SDP), diffusion de l'information sur la carrière après la diplomation via le site programme, description du programme sur les sites Internet facultaire et institutionnel). Toutefois, l'organisation d'une activité carrière annuelle spécifiquement dédiée aux personnes étudiantes aux études supérieures à la Faculté, principalement pour encourager le réseautage, contribuera à mieux informer non seulement par rapport aux employeurs potentiels, mais aussi pour faire connaître les besoins des milieux en termes de problèmes cliniques à solutionner (projet d'intervention), de manque de résultats probants provenant de la recherche ou encore des possibilités d'accueil de stagiaires. Il faut mentionner que dans le cadre des activités parascolaires offertes par la Faculté depuis 2021, l'atelier « Mon plan de réussite professionnelle » est proposé à deux reprises dans l'année, en collaboration avec le SDP et l'Association étudiante. Le calendrier de ces activités est diffusé sur le site programme et un courriel est envoyé à toutes les personnes étudiantes.

**A- 10.2. Inviter des conseillères-cadres ou des conseillers-cadres des milieux cliniques à l'intérieur des cours à la maîtrise professionnelle**

Le nouveau cours, *Mobilisation des connaissances et développement de projets*, notamment, comportera des échanges avec le milieu clinique ou tout autre milieu d'accueil (ex. conseillères et conseillers invités, présentation de travaux dans les milieux) afin de sensibiliser les étudiantes et étudiants aux réalités du terrain et les aider à cibler des enjeux prioritaires qui y règnent. Cette approche s'ajoute à la présentation orale de leurs travaux de stage ou d'intervention devant un public composé d'intervenants du milieu d'accueil et de leurs pairs. Enfin, les milieux bénéficieront de nouvelles connaissances qui résultent de ces travaux, pouvant ainsi contribuer à sceller un réseautage professionnel avec le milieu académique.

Il faut mentionner que lors de la Journée scientifique de la Faculté, plusieurs partenaires cliniques sont invités à participer comme modérateurs, évaluateurs ou même conférenciers. L'activité se veut une opportunité unique de réseautage pour les étudiantes et étudiants, favorisant le rayonnement des projets des cycles supérieurs ainsi que les discussions sur la possibilité d'établir des partenariats pour les projets cliniques et pour les projets de recherche.

**R11 - Que, dès leur admission, les étudiantes et les étudiants de la maîtrise recherche aient une directrice ou un directeur de recherche et que l'on systématise l'utilisation et le suivi des plans de collaboration, conformément au Règlement des études.**

**A- 11.1. Modifier les conditions d'admission afin que les candidates et candidats aient leur direction de recherche au moment de déposer leur dossier d'admission**

Voir A-9.1.

**A-11.2 Suivre les plans de collaboration**

Voir A-8.2

## **R12 - Que l'on mette en place des mesures visant à améliorer la diplomation à la maîtrise professionnelle et à la maîtrise recherche.**

### **A- 12.1. Réévaluer la scolarité préparatoire et l'accompagner de mentorat**

Une évaluation sera réalisée afin de déterminer la nécessité de conserver une scolarité préparatoire. Si une scolarité préparatoire devait être conservée, celle-ci sera révisée dans le but de la réduire à un minimum de cours. Cette scolarité se limitera à une session et s'accompagnera de l'inscription fortement recommandée au service de mentorat de la Faculté. Ces nouvelles étudiantes et nouveaux étudiants concernés pourront ainsi avoir les outils nécessaires pour intégrer plus rapidement les programmes et y cheminer plus aisément vers la réussite dans les temps impartis.

### **A- 12.2. Réduire le nombre de crédits théoriques obligatoires et augmenter les crédits de recherche**

Voir A-6.2.

### **A- 12.3. Optimiser le cheminement de la maîtrise professionnelle en intégrant le rapport de stage ou de projet d'intervention à la deuxième session d'activité pratique**

Voir A-4.1.

### **A- 12.4. Revoir le cheminement des formations**

Les cheminements sur deux ans (temps plein) et trois ans (temps partiel) ont été entièrement revus pour les deux programmes de maîtrise (voir A-1.2).

Les nouvelles structures de programme permettent un cheminement plus fluide. Les deux cours obligatoires en début de parcours sont orientés sur le projet de fin d'études ou les activités de recherche, permettant une meilleure progression de l'étudiante ou de l'étudiant vers la diplomation.

### **A- 12.5. Instaurer un plan d'études à la maîtrise professionnelle et un meilleur suivi du plan de collaboration à la maîtrise recherche**

Voir A-8.2.

### **A- 12.6. Mettre en place un service de mentorat par les pairs**

Voir A-9.4.

## **R13 - Que l'on respecte le Règlement des études quant à la composition du comité de programme.**

### **A- 13.1. Ajuster la composition du Comité de programme en respectant le Règlement des études**

La composition du Comité de programme a été déjà été ajustée en respectant le Règlement des études. La participation de membres de la direction facultaire au Comité de programme se fera de façon ponctuelle, à titre d'invités, selon les sujets qui seront discutés.

L'objectif recherché et atteint par cette action est d'assurer une représentation paritaire entre les

membres du corps professoral et les personnes étudiantes.

#### **R14 - Que les professeures et les professeurs se concertent afin de réviser les programmes et améliorer la cohérence de la formation.**

##### **A- 14.1. Consulter les membres du corps professoral et tout le personnel enseignant**

Les Assemblées professorales et les Assemblées du personnel enseignant sont des canaux de communication importants pour permettre la consultation de l'ensemble du personnel enseignant. La direction des programmes et la direction facultaire ont utilisé ces tribunes formelles de la FSI pour consulter l'ensemble du personnel enseignant pour l'élaboration du plan d'action du doyen. Elles continueront ces consultations afin de poursuivre l'amélioration de la cohérence de la formation.

Ces outils de consultation sont tributaires de la participation des membres. Des efforts particuliers seront consentis pour favoriser cette participation, non seulement pour les programmes de maîtrise, mais pour tous les programmes de la Faculté. Ceci permet aux membres du corps professoral et du personnel enseignant de mieux connaître les programmes et ainsi, mieux connaître leur rôle au niveau de l'encadrement (conseiller ou directeur de recherche) et du cheminement d'études jusqu'à la diplomation.

##### **A- 14.2. Instaurer une journée annuelle de discussion et réflexion sur les programmes de la FSI**

Une rencontre annuelle, de type « Lac à l'épaule », sera instaurée afin de créer un moment privilégié d'échanges sur les programmes de la FSI, incluant les programmes de maîtrise. En plus d'assurer une meilleure cohérence au sein des programmes, cette rencontre favorisera aussi une meilleure cohérence et continuité entre les divers programmes (du baccalauréat au doctorat).

#### **4. Actions proposées pour répondre aux suggestions**

Afin de répondre à chacune des suggestions [S] du CIEP, les actions suivantes sont proposées [AS] :

##### **S1 - Que l'on examine la pertinence des questionnaires d'admission.**

###### **AS-1.1. Revoir le questionnaire d'admission facultaire pour le simplifier et l'adapter aux nouvelles exigences des programmes**

La révision du questionnaire sera faite dans la perspective de trouver le meilleur outil pour évaluer la motivation des futures étudiantes et futurs étudiants dans leur engagement par rapport à leurs études et vérifier leur capacité de rédaction nécessaire pour entreprendre des études supérieures. Ce questionnaire pourra aussi servir à indiquer le choix et la justification de leur direction de recherche.

##### **S2 - Que l'on informe les étudiantes et les étudiants du soutien financier disponible.**

###### **AS-2.1. Susciter la participation étudiante aux activités déjà offertes**

Les étudiantes et étudiants seront informés et encouragés à participer aux ateliers déjà offerts par la Faculté sur la préparation d'un CV et les demandes de bourses. Ces activités s'ajoutent aux outils de diffusion de l'information (site de programme, courriel, site WEB), mentionnés précédemment.

## 5. Échéancier

Section présentée au Conseil universitaire				Section consacrée au suivi qui sera assuré par le Comité institutionnel de suivi des plans d'action des doyens (CISPAD), 18 mois après la présentation au Conseil universitaire		
N° d'action	Action proposée	Session de réalisation	Responsable	État d'avancement	Si réalisée : précisez les effets sur le programme Si en cours : précisez les raisons du retard et les effets escomptés au terme Si abandonnée : indiquez les raisons et précisez si autres actions et leurs effets	Commentaires du CISPAD
<b>R1 - Que l'on mène une réflexion stratégique majeure sur la maîtrise professionnelle en sciences infirmières et que l'on refonde ses objectifs et sa structure en conséquence, avec l'aide de conseillères ou conseillers pédagogiques.</b>						
A-1.1.	Définir une orientation générale distincte pour les deux programmes de maîtrise	A2023	Comité de programme			RÉSERVÉ AU CISPAD
A-1.2.	Revoir la structure des deux programmes	A2023	Comité de programme Doyen			RÉSERVÉ AU CISPAD
<b>R2 - Que l'on couvre les secteurs importants et en émergence.</b>						
A-2.1.	Créer des thématiques pour les cours à option	A2023 à A2025	Comité de programme Doyen			RÉSERVÉ AU CISPAD
<b>R3 - Que l'on retire le Test de Français Laval-Montréal à l'admission pour les candidates et candidats francophones.</b>						
A-3.1.	Retirer le Test de Français Laval-Montréal pour l'admission aux deux programmes de maîtrise	A2023	Comité de programme			RÉSERVÉ AU CISPAD
<b>R4 - Que l'on s'assure que l'activité de rédaction terminale de la maîtrise professionnelle est réaliste et conforme aux recommandations de la Faculté des études supérieures et postdoctorales.</b>						
A-4.1.	Réviser les exigences du rapport de stage et établir ceux du rapport du projet d'intervention	A2024	Directrice de programme			RÉSERVÉ AU CISPAD
<b>R5 - Qu'à la maîtrise professionnelle, on clarifie les activités de formation dans le milieu en s'assurant d'un meilleur encadrement des étudiantes et des étudiants et d'une coordination efficace des activités de stage ou d'intervention.</b>						
A-5.1.	Réviser le guide de stage et produire un guide pour le projet d'intervention	A2024	Directrice de programme			RÉSERVÉ AU CISPAD
<b>R6 - Qu'à la maîtrise recherche, on revoie entièrement la formation en méthodologie de recherche, sans alourdir la scolarité, afin qu'elle soit efficace, pertinente et arrimée avec les projets de recherche, de manière à répondre aux objectifs de formation et contribuer à la réalisation du mémoire.</b>						
A-6.1.	Bonifier la formation en méthodologie de recherche	A2023	Comité de programme Doyen			RÉSERVÉ AU CISPAD
A-6.2.	Réduire les crédits de cours obligatoires et augmenter les crédits de recherche	A2023	Comité de programme			RÉSERVÉ AU CISPAD



Section présentée au Conseil universitaire				Section consacrée au suivi qui sera assuré par le Comité institutionnel de suivi des plans d'action des doyens (CISPAD), 18 mois après la présentation au Conseil universitaire		
N° d'action	Action proposée	Session de réalisation	Responsable	État d'avancement	Si réalisée : précisez les effets sur le programme Si en cours : précisez les raisons du retard et les effets escomptés au terme Si abandonnée : indiquez les raisons et précisez si autres actions et leurs effets	Commentaires du CISPAD
<b>R7 - Que l'on s'assure que les étudiantes et les étudiants sont adéquatement formés à la communication scientifique.</b>						
A-7.1.	Inclure la communication scientifique dans un ou des cours obligatoires pour les deux programmes	A2023	Comité de programme Doyen			RÉSERVÉ AU CISPAD
A-7.2.	Maintenir les efforts promotionnels des activités qui contribuent au développement des compétences de communication scientifique	A2022 En continu	Directrice de programme Vice-décanat aux études supérieures			RÉSERVÉ AU CISPAD
<b>R8 - Que l'on s'assure que les étudiantes et les étudiants sont bien informés des objectifs, exigences et structures des programmes, qu'ils sont adéquatement conseillés pour leur choix de cours et qu'on les informe aussi des possibilités d'accélération des études et de poursuite au doctorat.</b>						
A-8.1.	Actualiser la section du site du programme (monPortail) et du site WEB facultaire portant sur ces éléments	H2023	Conseillère en communication			RÉSERVÉ AU CISPAD
A-8.2.	Utiliser le plein potentiel du plan de collaboration et du plan d'études	H2024	Directrice de programme			RÉSERVÉ AU CISPAD
A-8.3.	Proposer des activités d'information en cours de formation	H2024 En continu	Directrice de programme			RÉSERVÉ AU CISPAD
<b>R9 - Que l'on mette en place des moyens pour améliorer l'intégration des étudiantes et des étudiants et favoriser leur sentiment d'appartenance.</b>						
A-9.1.	Exiger que la directrice ou le directeur de recherche soit choisi au moment de l'admission à la maîtrise recherche	A2023	Comité de programme			RÉSERVÉ AU CISPAD
A-9.2.	Maintenir les activités d'accueil de la direction de programme et du vice-décanat aux études supérieures	A2022 En continu	Directrice de programme Vice-décanat aux études supérieures			RÉSERVÉ AU CISPAD
A-9.3.	Proposer des activités sociales régulières en collaboration avec l'Association étudiante	H2024	Directrice de programme Association étudiante			RÉSERVÉ AU CISPAD
A-9.4.	Mettre en place un service de mentorat	A2022	Doyen			RÉSERVÉ AU CISPAD

Section présentée au Conseil universitaire				Section consacrée au suivi qui sera assuré par le Comité institutionnel de suivi des plans d'action des doyens (CISPAD), 18 mois après la présentation au Conseil universitaire		
N° d'action	Action proposée	Session de réalisation	Responsable	État d'avancement	Si réalisée : précisez les effets sur le programme Si en cours : précisez les raisons du retard et les effets escomptés au terme Si abandonnée : indiquez les raisons et précisez si autres actions et leurs effets	Commentaires du CISPAD
<b>R10 - Que l'on s'assure que les étudiantes et étudiants sont bien informés des débouchés accessibles avec une maîtrise et des employeurs potentiels et que l'on bonifie les activités de réseautage avec le milieu professionnel.</b>						
A-10.1.	Tenir une activité annuelle de réseautage avec les milieux de pratique	A2023 En continu	Directrice de programme			RÉSERVÉ AU CISPAD
A-10.2.	Inviter des conseillères-cadres ou des conseillers-cadres des milieux cliniques à l'intérieur des cours à la maîtrise professionnelle	A2023	Directrice de programme			RÉSERVÉ AU CISPAD
<b>R11 - Que, dès leur admission, les étudiantes et les étudiants de la maîtrise recherche aient une directrice ou un directeur de recherche et que l'on systématise l'utilisation et le suivi des plans de collaboration, conformément au Règlement des études.</b>						
A-11.1.	Modifier les conditions d'admission afin que les candidates et candidats aient leur direction de recherche au moment de déposer leur dossier d'admission	A2023	Comité de programme			RÉSERVÉ AU CISPAD
A-11.2.	Suivre les plans de collaboration	H2024	Directrice de programme			RÉSERVÉ AU CISPAD
<b>R12 - Que l'on mette en place des mesures visant à améliorer la diplomation à la maîtrise professionnelle et à la maîtrise recherche.</b>						
A-12.1.	Réévaluer la scolarité préparatoire et l'accompagner de mentorat	A2023	Directrice de programme			RÉSERVÉ AU CISPAD
A-12.2.	Réduire le nombre de crédits théoriques obligatoires et augmenter les crédits de recherche	A2023	Comité de programme			RÉSERVÉ AU CISPAD
A-12.3.	Optimiser le cheminement de la maîtrise professionnelle en intégrant le rapport de stage ou de projet d'intervention à la deuxième session d'activité pratique	A2023	Comité de programme			RÉSERVÉ AU CISPAD
A-12.4.	Revoir le cheminement des formations	A2023	Comité de programme			
A-12.5.	Instaurer un plan d'études à la maîtrise professionnelle et un meilleur suivi du plan de collaboration à la maîtrise recherche	H2024	Directrice de programme			
A-12.6.	Mettre en place un service de mentorat par les pairs	A2022	Doyen			RÉSERVÉ AU CISPAD
<b>R13 - Que l'on respecte le Règlement des études quant à la composition du comité de programme.</b>						
A-13.1.	Ajuster la composition du Comité de programme en respectant le Règlement des études	A2022	Doyen			RÉSERVÉ AU CISPAD
<b>R14 - Que les professeures et les professeurs se concertent afin de réviser les programmes et améliorer la cohérence de la formation.</b>						
A-14.1.	Consulter les membres du corps professoral et tout le personnel enseignant	A2022 En continu	Directrice de programme			RÉSERVÉ AU CISPAD

Section présentée au Conseil universitaire				Section consacrée au suivi qui sera assuré par le Comité institutionnel de suivi des plans d'action des doyens (CISPAD), 18 mois après la présentation au Conseil universitaire		
N° d'action	Action proposée	Session de réalisation	Responsable	État d'avancement	Si réalisée : précisez les effets sur le programme Si en cours : précisez les raisons du retard et les effets escomptés au terme Si abandonnée : indiquez les raisons et précisez si autres actions et leurs effets	Commentaires du CISPAD
A-14.2.	Instaurer une journée annuelle de discussion et réflexion sur les programmes de la FSI	A2024	Doyen			RÉSERVÉ AU CISPAD
S1 - Que l'on examine la pertinence des questionnaires d'admission.						
AS-1.1.	Revoir le questionnaire d'admission facultaire pour le simplifier	H2023	Comité de programme			RÉSERVÉ AU CISPAD
S2 - Que l'on informe les étudiantes et les étudiants du soutien financier disponible.						
AS-2.1.	Susciter la participation étudiante aux activités déjà offertes	A2022 En continu	Directrice de programme Vice-décanat aux études supérieures			RÉSERVÉ AU CISPAD

## **6. Remerciements**

Le doyen par intérim de la Faculté des sciences infirmières remercie sincèrement toutes les personnes ayant contribué à l'élaboration et à la rédaction de ce plan d'action, et en particulier : Mme Daphney St-Germain, directrice des programmes de maîtrise en sciences infirmières; Mme Maria Cécilia Gallani, vice-doyenne aux études supérieures et à la recherche; Mme Marylène Tessier, agente de recherche et de planification; Mme Andrée-Anne Martel, conseillère à la gestion des études et Mme Colleen Monaghan, conseillère en pédagogie universitaire. Il remercie aussi, les membres du comité de programme pour leurs suggestions et commentaires, ainsi que Mme Annick Jaton, adjointe à la vice-rectrice du Vice-rectorat aux études et aux affaires étudiantes, et les membres de son équipe, pour leur accompagnement indéfectible tout au long de ce processus d'évaluation. Le doyen par intérim tient également à transmettre des remerciements aux évaluateurs externes, Mme Sylvie Lambert de l'Université McGill et M. Sean Clarke de la New York University (NY, É.-U.), de même qu'aux membres du Comité institutionnel d'évaluation périodique des programmes, pour leurs commentaires des plus judicieux. Bien entendu, ce rapport n'aurait pas pu se réaliser sans la précieuse collaboration de l'ensemble des membres du personnel enseignant et du corps professoral impliqués dans les programmes, de même que des personnes étudiantes et diplômées des programmes. Enfin, que toutes les personnes qui ont contribué de près ou de loin à l'élaboration, la rédaction et la révision de ce plan d'action soient aussi remerciées.

**Jean-Paul Laforest**

Doyen par intérim

Faculté des sciences infirmières

